2 chèques de 6000€ remis aux lauréats du challenge du DEBA: Sushi Fusion et l’atelier Ronco

Ce mercredi 3 juillet, le DEBA (club d’entreprises du sud bassin) a clôturé la 16ème édition du concours dédié aux créateurs/repreneurs d’entreprise, en remettant deux chèques de 6000 euros aux vainqueurs arrivés ex aequo.

Les jeunes entreprises, Sushi Fusion et l’atelier naval Ronco ont remporté le concours dédié aux entreprises présentes sur le territoire du bassin d’Arcachon Val de l’Eyre.
Ils ont su se démarquer des autres participants en remplissant des critères de sélection tels que :

– l’interaction avec les acteurs économiques locaux
– la pérennisation de l’entreprise
– la création d’emplois
– la valorisation du territoire
– le dynamisme de l’entrepreneur à l’oral
– le développement commercial

Sushi Fusion est une entreprise gérée par Renata et Marcio Machado située au Teich, présente sur le territoire depuis l’été dernier.
Spécialisée dans la préparation et la confection de sushi, celle-ci propose ces services aux supermarchés ainsi qu’aux demandes événementiels.
La marchandise est préparée dans un laboratoire situé dans la zone industrielle du Teich puis ensuite livré deux fois par semaine aux grandes surfaces.
De nationalité brésilienne, leurs cuisines et une réadaptation des spécialités Japonaises au gout de leur pays d’origine.

Grâce à l’argent remporté, l’entreprise a investi dans ses locaux, notamment en créant une chambre froide.
Elle compte par la suite, créer un espace de vente « sur place » et développer la partie événementielle de leurs activités, tout en souhaitant embaucher du personnel.

L’atelier naval Ronco est une entreprise créé par Vincent Ronco, spécialisé dans la construction, l’entretient et la rénovation de bateau en bois.
Installé depuis 2 ans dans la nouvelle zone « Actipôle » à Gujan-Mestras, l’entreprise compte quatre personnes dont trois charpentiers marines et un agenceur.
Leur secteur d’activité touche essentiellement une clientèle locale mais propose également ces services à des propriétaires venues d’un peu partout en France.

Après avoir gagné la somme de 6000 euros, l’entreprise va pouvoir financer son projet de construction d’un canot mixte.
Elle investira dans l’achat de matériaux pour réaliser un bateau traditionnel du bassin, dont l’envergure sera de 7 mètres, permettant une facilité de transport
pour pallier aux manques de places dans les ports.